

Mais l'aventure de la bio remonte à bien plus loin.

Voici quelques dates clés pour mieux comprendre d'où elle vient.

LES PIONNIERS

1924 : dans son « Cours aux agriculteurs », Rudolph Steiner (Autriche) remet en cause les méthodes chimiques de l'agriculture moderne, naissance du courant biodynamiste.

1930 : le Dr Hans Muller et le médecin Hans Peter Rusch (Suisse) écrivent sur la fécondité du sol et l'autonomie des producteurs, ce courant évoluera pour donner naissance à Bioland en Allemagne.

1940 : l'anglais Albert Howard théorise la fertilité des sols par opposition à la méthode NPK, son système est à l'origine de la Soil Association.

1959 : élaboration de la méthode Lemaire-Boucher, basée sur l'utilisation d'une algue, le Lithothamne.

LA PROFESSION S'ORGANISE

1949 : fondation de la Soil Association

1952 : fondation de l'AFRAN (Association Française pour la Recherche d'une Alimentation Normale) : introduction de la biodynamie en Alsace.

1958 : création du GABO (Groupement des Agriculteurs Biologiques de l'Ouest), premier groupement de producteurs Bio.

1962 : création de l'AFAB (Association Française d'Agriculture Biologique) qui va éclater deux ans plus tard en deux courants, Nature & Progrès et Lemaire-Boucher.

1972 : rédaction des premiers cahiers des charges en France (sou l'égide de Nature & Progrès).

1972 : création d'IFOAM (mouvement international de la bio), dont le secrétariat est assuré jusqu'en 1976 par Nature & Progrès.

1978 : création de la FNAB, présidée par Rémi Combes, avec pour objectif de fédérer l'ensemble de la production sans distinction de courant ou de mention (à l'époque 16 marques privées structurent la Bio).

1978 : création de l'ACAB (Association des Conseillers indépendants en Agriculture Biologique) qui deviendra ECOCERT.

1986 : création de Biocoop.

1991 : création d'ECOCERT par évolution de l'ACAB. Objectif : répondre à la norme EN 4501.

LES ETAPES DE LA RECONNAISSANCE

1970 : la Bio est présente pour la première fois au Salon de l'Agriculture.

1976 : 1ère édition du salon Marjolaine.

1980 : la Loi d'Orientation Agricole reconnaît la Bio sans la citer : « les cahiers des charges définissant les conditions de production de l'agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse peuvent être homologués par arrêté du Ministère de l'Agriculture ».

1980 : création du CINAB (Comité Interprofessionnel National de l'Agriculture Biologique), présidé par Philippe Desbrosses, première tentative interprofessionnelle.

1982 : création de l'ITAB, avec pour membres fondateurs : l'ACAB, le CINAB, Nature et progrès, la FNAB, la FESA, le Syndicat des titulaires de la mention Nature et Progrès, l'Oeil ouvert, l'ANOG (Association d'Arboriculture Organique) et l'URAPAHA (Union pour la Recherche et l'Application des Pratiques Agrobiologiques et Homéopathiques en Agriculture). La reconnaissance par l'ANDA (Association Nationale de Développement Agricole, organisme chargé de financer le développement agricole) est recherchée d'emblée.

1983 : réunion constitutive de la Commission nationale d'homologation des cahiers des charges, qui deviendra la CNAB puis la Section Bio de la CNLC.

1985 : création du logo AB.

1991 : parution au JOCE du règlement 2092/91 qui rentrera en vigueur en 1993, et fixe les règles de productions végétales biologiques.

1992 : création du CIABB (Coordination interprofessionnelle de l'agriculture biologique et bio dynamique, qui se nommera très vite « Interprofession Bio). Elle fonctionne jusqu'en 1996 mais explose rapidement même si elle n'a jamais été officiellement dissoute.

1993 : premières aides à la conversion (MAE, remplacées en 2000 par le CTE national CAB).

1997 : annonce par Louis Le Pensec du Plan Pluriannuel de Développement de l'Agriculture Biologique.

1998 : premières intervention des Offices sur la Bio.

1999 : parution au JOCE du REPAB, extension des règles communautaires aux productions animales.

1999 : création du logo européen.

2000 : parution au JORF du CC REPAB F, traduction française du règlement européen, avec des spécificités autorisées par la subsidiarité.

2000 : création des Eleveurs Bio de France (EBF).

2000 : signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre le Ministère de l'environnement et la FNAB

2001 : création de l'Agence Bio, Groupement d'intérêt public, dont les membres fondateurs sont : les Ministères de l'agriculture et de l'environnement, la FNAB et le SETRABIO-Bioconvergence, l'APCA. Benoît Canis, vice-Président de la FNAB, en a assuré la première présidence.

2002 : signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre le Ministère de l'agriculture et la FNAB

2002 : arrêt en France du dispositif d'aide à la conversion après le changement de majorité parlementaire.

2004 : annonce par Hervé Gaymard de "mesures en faveur du développement de l'agriculture biologique".

2004 : reprise en France du dispositif d'aide à la conversion.